



Mandat

Novembre 2025

Contexte

Composée d'étudiantes et étudiants en médecine qui souhaitent faire carrière en médecine de famille, la Section des étudiants en médecine (SÉM) représente une communauté de membres spécifique au sein du Collège des médecins de famille du Canada (CMFC). En tant que futurs médecins de famille, ces étudiantes et étudiants sont accueillis au sein du CMFC dès le début de leur parcours professionnel.

La SÉM est dirigée par son Conseil, qui définit et fait progresser les priorités, les objectifs et les activités de la section. En outre, le Conseil met sur pied des groupes de travail afin de favoriser les liens entre les membres de cette communauté, de les accompagner dans la préparation de leur carrière en médecine de famille et de susciter un intérêt croissant pour cette spécialité à l'échelle du Canada. Le Conseil de la SÉM a été créé en 2006.

Objectif

Le mandat du Conseil de la SÉM est de représenter à l'échelle nationale la voix des étudiantes et étudiants qui s'intéressent à la médecine de famille et de :

- favoriser les collaborations stratégiques avec les Groupes d'intérêt en médecine familiale (GIMF) partout au Canada ;
- collaborer avec le CMFC afin de promouvoir l'intérêt pour la médecine de famille ;
- soutenir le mentorat par les pairs en offrant aux étudiantes et étudiants des occasions de leadership, des modèles de rôle et des outils favorisant leur engagement.

Responsabilités

Le Conseil de la SÉM s'engage à :

- faire entendre la voix des étudiantes et étudiants en médecine à l'échelle nationale en partageant les points de vue de celles et ceux qui souhaitent faire carrière en médecine de famille ;
- favoriser l'engagement et la participation des étudiantes et étudiants en médecine aux initiatives de la SÉM ;
- promouvoir l'intérêt des étudiantes et étudiants en médecine pour une carrière en médecine de famille, en créant et en diffusant des initiatives ciblées ;
- favoriser des liens stratégiques avec les GIMF partout au Canada afin de promouvoir la collaboration, de partager des pratiques exemplaires et de faciliter la coordination des efforts ;
- soutenir et promouvoir le mentorat par les pairs ainsi que les possibilités de développement du leadership des étudiantes et étudiants.

Responsabilisation

Le Conseil de la SÉM est un comité permanent du CMFC. Il relève du Comité sur la spécialité de médecine familiale (CSMF), à qui il rend directement compte de ses activités.

Fréquence des réunions

Le Conseil de la SÉM se réunira au moins trois fois par année. Des réunions supplémentaires pourront être convoquées à la discrétion de la coprésidence.

Composition du comité

Le Conseil de la SÉM est composé des membres suivants :

Membres avec droit de vote

- Deux coprésident·es
- Six membres du Conseil (étudiant·es en médecine de la deuxième à la quatrième année)
- Deux à quatre représentant·es des membres (au minimum deux étudiant·es en médecine de première année)

Membres observateurs (sans droit de vote)

- Résident·e (nommé·e par le Conseil de la Section des résidents)
- Enseignant·e (nommé·e par le groupe des directions de la formation prédoctorale en médecine de famille du Canada)
- Observateur·rice de la Fédération d'étudiants en médecine du Canada
- Observateur·rice de la Fédération médicale étudiante du Québec

Les coprésidentes et coprésidents sont choisis dans un bassin de candidat·es en fonction de leur expérience avérée en leadership, de leur engagement à promouvoir la participation des étudiantes et étudiants en médecine de famille et d'autres qualités pertinentes, notamment leurs compétences en matière de collaboration, leur esprit d'initiative et leurs aptitudes en communication. La sélection finale est effectuée par le département de l'Éducation du CMFC, en consultation avec la coprésidence sortante, le cas échéant.

Les membres du Conseil partagent les responsabilités et la représentation au sein des comités internes du CMFC ainsi qu'auprès des organisations partenaires externes. Les coprésidentes et coprésidents représentent le Conseil de la SÉM à la table ronde des présidentes et présidents de la Section Éducation, qui regroupe également les personnes à la présidence de la Section des résidents et de la Section des enseignants, et au besoin, des représentantes et représentants d'autres groupes pertinents.

Les membres du Conseil et les représentant·es des membres seront recrutés au sein de l'ensemble des facultés de médecine canadiennes. Ces postes interfonctionnels offrent aux membres la possibilité de contribuer au travail du Conseil de façon souple.

Les observateur·rices sont nommés par leurs organisations respectives et peuvent assister aux réunions du Conseil sans droit de vote.

Le Conseil consultera également les comités et groupes d'intérêt concernés sur les questions clés et pourra constituer des groupes de travail au besoin.

La sélection des membres tiendra compte de la diversité de leur expérience, de leur région, de leur langue et de leur année d'études en médecine, afin de faire en sorte que le Conseil reflète pleinement les étudiantes et étudiants en médecine du Canada qui s'intéressent à la médecine de famille. Les compétences pertinentes seront prises en considération lors du processus de sélection, afin de garantir le respect du mandat du Conseil.

Membres du personnel du CMFC sans droit de vote

- Directrice, Éducation
- Responsable, Éducation

- Responsable de la gestion de projets, Éducation

Durée du mandat

Le mandat des coprésidentes et coprésidents ainsi que celui des membres du Conseil est de deux ans, renouvelable une fois. Le mandat des représentantes et représentants des membres est d'un an, renouvelable jusqu'à trois fois. Toutefois, le mandat des étudiantes et étudiants qui se joignent au Conseil durant leur dernière année d'études en médecine peut être écourté. Les restrictions relatives à la durée des mandats ne s'appliquent pas aux observateurs et observatrices.

Les mandats peuvent être ajustés afin d'assurer la continuité au sein du Conseil. La composition de celui-ci sera revue chaque année afin de s'assurer qu'elle demeure adéquate et conforme à son mandat.

Ressources et budget

Le CMFC assure le soutien financier du Conseil de la SÉM et de ses activités. Ce financement peut varier d'une année à l'autre selon le budget du Collège et les besoins prévus du Conseil.

Modalités de vote

Les modalités de vote pour le Conseil de la SÉM sont conformes aux [règles de procédure de Bourinot](#), telles qu'énoncées dans le Règlement administratif du CMFC. Chaque motion doit être décidée par une majorité de voix exprimées, en supposant que — afin de mener ses activités — plus de la moitié des membres votants sont présents. En cas d'égalité des voix, la présidente ou le président de la réunion a droit à un deuxième vote ou à un droit de veto. Si un vote est requis par courriel, tous les membres du Conseil ayant droit de vote doivent approuver la motion. Si l'unanimité ne peut être atteinte, la motion doit être reportée afin d'être soumise à un vote majoritaire, tenu en personne ou virtuellement.

Révision du mandat

Le mandat sera révisé jusqu'à une fois tous les trois ans, à la discrétion de la coprésidence.